

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 61

présenté par
Mme Errante, rapporteure

ARTICLE 23

A l'alinéa 3, substituer au mot :

« prévues »,

le mot :

« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.